
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 5 octobre 2010, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz, Sylvette Savaria et messieurs les conseillers André Allard, Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.
Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2010-10-115

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010 – Suivi ;
3. Affaires découlant de la séance du conseil du 7 septembre 2010 ;
4. Comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée – Motion de félicitations ;
5. Soirée Reconnaissance des entreprises de la MRC ;
6. Nouveau site internet de la municipalité ;
7. Demande de reconnaissance de la spécificité des municipalités rurales dans les communautés métropolitaines – Appui ;
8. Correspondance ;

9. FINANCES

- 9.1 Comptes payés et à payer – Autorisation ;
- 9.2 Infotech – renouvellement de l'entente ;
- 9.3 Informatique – mise à niveau ;

10. Comités du conseil ;

10.1 Bâtiments et propriétés municipales ;

- 10.1.1 Rapport du représentant ;
- 10.1.2 INRS – Puits d'observation des eaux souterraines – Entente ;

10.2. Voirie et aqueduc ;

- 10.2.1 Rapport du représentant ;
- 10.2.2 Pont du village et glissière de sécurité, intersection avec le Second Ruisseau - suivi ;

10.3 Environnement ;

- 10.3.1 Rapport du représentant ;

10.4 Urbanisme ;

- 10.4.1 Rapport du représentant ;
- 10.4.2 Compte rendu de la réunion du CCU du 1^{er} septembre 2010 – Adoption ;

10.4.3 Contravention au règlement n° 181 -793, rue Labonté – Mandat à la cour Municipale ;

10.5. Culture et patrimoine ;

10.5.1 Rapport de la représentante ;
10.5.2 Numérisation des archives – Rétention des services de madame Nancy Laplante, MRC ;
10.5.3 Réseau Biblio – Renouvellement de la convention ;

10.6 Loisirs ;

10.6.1 Rapport de la représentante ;

10.7 Transport et transport adapté ;

10.7.1 Rapport du représentant ;

10.8 Sécurité civile et prévention des incendies ;

10.8.1 Rapport du représentant ;
10.8.2 Borne sèche – suivi ;
10.8.3 Contravention au règlement n° 248 -774, rang Lamontagne – mandat à la cour municipale ;

10.9 Autres

10.9 Système de traitement des eaux usées (Q.2.r-8) - Projet pilote– Suivi ;

11. Période de questions ;
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2010-10-116

2. ADOPTION DU PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Sur une proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions de la séance ordinaire du 7 septembre 2010.

2010-10-117

4. COMITÉ CULTUREL ET PATRIMOINIAL – MOTION DE FÉLICITATIONS

Sur une proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'ADRESSER une motion de félicitations au comité Culturel et Patrimonial de Calixa-Lavallée qui a organisé l'événement des Journées de la culture, les 24, 25 et 26

septembre 2010

ADOPTÉE

5. SOIRÉE RECONNAISSANCE DES ENTREPRISES DE LA MRC

Monsieur le maire invite la population à déposer une ou des candidatures auprès du CLD au plus tard le 18 octobre 2010 en prévision de la soirée reconnaissance qui aura lieu à Sainte-Julie mercredi le 17 novembre 2010.

6. NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire invite la population à visiter le nouveau site internet de la municipalité

2010-10-118

7. DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA SPÉCIFICITÉ DES MUNICIPALITÉS RURALES DANS LES COMMUNAUTÉS MÉTROPOLITAINES – APPUI

CONSIDÉRANT la résolution n° 10-09-200 de la municipalité de Saint-Philippe ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée souscrit en tous points aux arguments mis de l'avant par la municipalité de Saint-Philippe ;

CONSIDÉRANT que, référence à la ponction financière de la CMM et de l'AMT grève substantiellement les revenus de la municipalité et compromet, en conséquence, la qualité des services que la municipalité doit offrir à sa population ;

CONSIDÉRANT que l'appartenance au territoire de la CMM oblige la municipalité de Calixa-Lavallée à offrir une desserte policière de niveau 2 et que la quote part à la Régie de police croitra de 19 % de 2010 à 2011 pour atteindre 105 072 \$;

CONSIDÉRANT que la quote part de la CMM a augmenté de 30 % de 2009 à 2010, pour atteindre 15 189 \$;

CONSIDÉRANT que les quote parts, de toute provenance, représentent près de 35 % du budget annuel de la municipalité, laissant peu de marge de manœuvre pour l'amélioration des services publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe appuyé par monsieur le conseiller André Allard, il est unanimement résolu :

D'APPUYER la municipalité de Saint-Philippe et d'adresser le présent appui à madame Suzanne Roy, préfète de la MRC de Lajemmerais, monsieur Stéphane Bergeron, député de Verchères ainsi qu'à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération des municipalités de Québec, monsieur Marc Gascon, président de l'Union des municipalités du Québec et monsieur Bernard Vincent, Fédération UPA Saint-Jean-Valleyfield, pour leur appui;

QUE la présente résolution soit également transmise à monsieur Gérald Tremblay, maire de la Ville de Montréal, monsieur Gilles Vaillancourt, maire de Laval, madame Caroline Saint-Hilaire, mairesse de Longueuil ainsi qu'à monsieur André J. Côté, maire de Candiac, président du Comité consultatif agricole (CMM) et par courriels à toutes les villes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

- Lettre datée du 23 août 2010 de madame Danielle Dubé, directrice, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine annonçant le versement de 890,59 \$ en compensation pour la taxe foncière de la maison classée soit le 291, Beauce (maison Moussard) ;
- 8 septembre 2010, Chronique sur les relations de travail ;
- Courriel daté du 15 septembre 2010 Agence municipale 9-1-1 – Confirmation du

- versement de 161,75\$, période de juillet 2010 ;
- Reçue le 20 septembre, allocution de m. Stéphane Bergeron, député à l'Assemblée nationale sur la proposition de révision de la circonscription électorale.

9. FINANCES

2010-10-119

9.1. COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes du mois d'octobre au montant de 45 759.98 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

2010-10-120

9.2. INFOTECH – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 15 juillet 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

DE RENOUELER l'entente avec Infotech, contrat de base au montant de 3 115.00 \$ plus taxes ;

D'AUTORISER monsieur le maire et le directeur général à signer l'entente pour la municipalité.

ADOPTÉE

2010-10-121

9.3 INFORMATIQUE – MISE À NIVEAU-MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Michel D'Avignon datée du 30 août 2010;

CONSIDÉRANT la décision du conseil précédent, attribuant une partie du mandat de ladite offre de service ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dès cette année, d'apporter les autres changements et équipements proposés : licences et nouvel ordinateur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

DE CONFIER à monsieur Michel D'Avignon l'achat et l'installation d'un nouvel ordinateur et 3 licences Windows professionnels, l'augmentation de la mémoire des ordinateurs actuels au coût de 1 480 \$ plus taxes, les frais d'installation de 1 560 \$ étant estimés en fonction des ajouts apportés ici et du mandat précédent soit le changement du serveur.

ADOPTÉE

10. COMITÉS DU CONSEIL ;

10.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES ;

10.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller André Allard fait rapport de l'entretien régulier du bâtiment et des propriétés de la municipalité dont la plomberie du sous-sol, l'installation des protecteurs de bande et du filet protecteur (patinoire). Monsieur Allard remercie les bénévoles qui se sont joints à lui soit mm Claude Jutras, Ghislain Beaugard, Pierre Jacques, Bruno Napert et madame Sylvette Savaria.

2010-10-122

10.1.2 INRS – PUIITS D'OBSERVATION DES EAUX SOUTERRAINES – ENTENTE

CONSIDÉRANT la demande de l'Institut national de recherche scientifique (INRS), Centre Eau, Terre, Environnement d'aménager un puits d'observation sur la qualité et la quantité d'eau souterraine sur la propriété de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ce projet se situe dans le vaste bassin de la rivière Richelieu et fera partie d'un réseau d'observation couvrant ce territoire ;

CONSIDÉRANT la contribution de la municipalité au projet par la signature de l'entente proposée ;

CONSIDÉRANT que l'accès de la machinerie au site de forage est requis auprès du propriétaire voisin soit Moisson d'Or ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation signée de Moisson d'Or sera annexée à l'entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Allard appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER monsieur le maire Claude Jutras et le directeur général Alain Beaugard à signer pour et au compte de la municipalité l'entente proposée de même que l'addendum entre la municipalité et Moisson pour un accès limité à 3 mois au plus tard le 1^e septembre 2011 pour l'installation du puits.

D'EXPRIMER des remerciements à Moisson d'Or pour leur collaboration à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

10.2 VOIRIE ET AQUEDUC ;

10.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Ghislain Beaugard informe la population que les travaux de recharge de l'accotement sont complétés et que des remerciements seront adressés à monsieur Jean-Paul Jodoin pour sa contribution bénévole. Quelques rapiéçages avec de l'asphalte froide seront faits sous peu. Par ailleurs, les travaux de réfection du ponceau sur Labonté à la hauteur de la Petite Côte d'en haut ont été reportés au 12 octobre pour tenir compte de la période propice à la récolte.

10.2.2 PONT DU VILLAGE ET GLISSÈRE DE SÉCURITÉ, INTERSECTION DU SECOND RUISSEAU- MINISTÈRE DES TRANSPORTS SUIVI

Excepté une impressionnante succession de chargés de projet par le ministère, aucun changement significatif depuis le conseil précédent. Le conseil demande au directeur général d'effectuer les rappels de circonstances.

10.3 ENVIRONNEMENT ;

10.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Le projet pilote sur les fosses septiques et systèmes d'épuration fait l'objet d'une rubrique ultérieure, séance tenante.

10.4 URBANISME ;

10.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Le directeur général informe les personnes présentes que le comité consultatif d'urbanisme poursuit son travail de révision des plans et règlements d'urbanisme pour conformité au schéma d'aménagement.

2010-10-123

10.4.2 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité réuni le 1^{er} septembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER ledit compte rendu.

ADOPTÉE

2010-10-124

10.4.3 CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT N^O 181, 793 RUE LABONTÉ – MANDAT À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que l'entreprise sise au 793 rue Labonté ne s'est pas conformé aux dispositions de l'article n^o 17.1 du règlement de zonage n^o 181 sur l'obligation de clôturer ou créer un écran opaque autour de la propriété ;

CONSIDÉRANT qu'aucun suivi n'a été fait par l'entreprise suite à la lettre de l'inspecteur municipale datée du 15 juillet 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

DE DONNER MANDAT à l'inspecteur municipal d'émettre un constat d'infraction et

DE DEMANDER à la cour municipale d'ordonner l'observance des dispositions de l'article n^o 17.1, 1^{er} alinéa du règlement de zonage, d'imposer l'amende et les frais édictés au règlement.

ADOPTÉE

10.5 CULTURE ET PATRIMOINE ;

10.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la représentante Éva Böröcz réitère ses félicitations aux bénévoles qui ont rendu possible les Journées de la culture. Elle informe la population qu'une invitation leur sera adressée pour le 25^e anniversaire de la bibliothèque qui aura lieu le 22 octobre à 19h. Elle rappelle l'invitation à la Place des Artisans qui aura lieu les 23 et 24 octobre 2010 au Centre communautaire de Verchères.

2010-10-125

10.5.2 NUMÉRISATION DES ARCHIVES – RÉTENTION DES SERVICES DE MADAME NANCY LAPLANTE, MRC ;

CONSIDÉRANT la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine accordée à la municipalité pour la numérisation des anciennes archives ;

CONSIDÉRANT que dans l'entente entre la municipalité et le ministère, il est convenu qu'une professionnelle en la matière doit être retenue à ces fins ;

CONSIDÉRANT que madame Nancy Laplante est technicienne en archives et que ses services nous sont prêtés par la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

DE CONFIER à la municipalité régionale de comté Lajemmerais, par l'affectation de madame Nancy Laplante l'examen et la conservation adéquate des anciennes archives de la municipalité, en conformité avec l'entente liant la municipalité et le ministère et;

DE REMBOURSER la MRC jusqu'à concurrence de ce qui est prévue à l'entente soit un montant de 8 750 \$, déplacements et frais d'administration en sus.

ADOPTÉE

2010-10-126

10.5.3 RÉSEAU BIBLIO – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Mme Jacqueline Labelle, directrice générale du Réseau BIBLIO de la Montérégie, lettre en date du 15 septembre 2010 concernant le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée à Simba ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer de bénéficier du service du Réseau bibliothèque pour les prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le renouvellement de la « convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée à Simba » et

D'AUTORISER monsieur le maire et le directeur général Monsieur Alain Beauregard à signer la convention devant intervenir entre la municipalité et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques de la Montérégie. (C.R.S.B.P.)

ADOPTÉE

10.6 LOISIRS ;

10.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Sylvette Savaria invite la population à participer aux ateliers artistiques offerts par les Loisirs.

10.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE ;

10.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe la population sur la consultation en cours sur la planification stratégique de l'Agence métropolitaine de transport.

10.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES ;

10.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe la population sur les premières étapes de la confection du plan de mesures d'urgence par l'identification des répondants locaux requis par l'Industrie Canada (Télécommunications d'urgence). Il s'est penché sur les guides fournis par le ministère pour poursuivre le travail.

10.8.2 BORNE SÈCHE –SUIVI

Une inspection du réservoir que la municipalité compte acquérir sera faite le 15 octobre 2010.

2010-10-127

**10.8.3 CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT N° 248 -774, RANG LAMONTAGNE –
MANDAT À LA COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT l'intervention des pompiers suite à un feu à ciel ouvert le 18 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement n° 248 n'ont pas été observées, occasionnant l'intervention des pompiers ;

CONSIDÉRANT les conséquences de mobiliser inutilement le service de prévention des incendies de Verchères, et les conséquences financières qui s'ensuivent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

DE DONNER MANDAT à l'inspecteur municipal d'émettre un constat d'infraction et

DE DEMANDER à la cour municipale d'imposer l'amende et les frais édictés au règlement.

ADOPTÉE

**10.9 SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (Q.2.R-8) - PROJET PILOTE–
SUIVI;**

Monsieur le maire tient une période d'information et de question sur le sujet.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Il est principalement question du projet pilote, du programme d'inspection préventive, du gaz de schiste.

2010-09-128

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 50

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beauregard
Secrétaire-trésorier
Directeur général